



Séance du Conseil Municipal du 26 Août 1949

L'an mil neuf cent quarante neuf, le vingt six Août à 21 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé-les-Hantes, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, suivant convocation faite par le Maire conformément à la Loi.

Étaient présents : M^r Benezet, Maire, M^{me} et M. H. Héman, Viguais, Marchais J. B^{te}, Docteur Collet, adjoints, M^{mes} et M. Bautin Arthur, Bautin Albert, Babin, Fortun, Guérin, Barbo, Massieu, Guillard, Monteil, Cassard Raoul, Guidreteau, veau.

Absents, mais ayant donné pouvoir de voter en leur nom : M. H. Olive Clément, Peigné Raymond et M^{me} Gendron.

Absents non excusés : M. Glajan, Gange, Cassard Joseph, Redor, Casalis et Plancher.

Monsieur Monnier a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adapté, après explications et précisions suivantes :

M^r Viguais, adjoint, précise sa pensée en disant que dans son esprit, le paiement de l'indemnité de logement, selon le nouveau mode de calcul, devrait être fait uniquement au personnel enseignant non-logé.

M^r Cassard Raoul, conseiller, fait observer qu'il est pour le principe du paiement de l'indemnité de logement (allocation différentielle au personnel enseignant non-logé), mais seulement à partir du moment où l'Institutur occupe effectivement un logement particulier correspondant aux indices retenus (catégorie du local et surface corrigée). La majorité du Conseil maintient sa décision du 17 Juin 1949 qui consiste à payer l'indemnité de logement - nouvelle formule - à tout le personnel enseignant logé et non-logé.

Observations de M^r Albert Boutin.

Lors du vote des subventions aux Sociétés Locales, son collègue, M^r Clément Olive s'est abstenu du fait



de la réduction de la subvention allouée aux
Camorades.

Cette réduction ayant été votée - selon lui - après indication
donnée par M^{me} Hémon faisant connaître que le groupe Fran-
ches Camorades n'avait plus aucune activité.

Prenant la parole: M^{me} Hémon précise qu'il s'agissait
d'une fusion de groupes.

M^l Boutin Albert rappelle également la discussion sus-
citée lors du vote des bourses communales.

Il regrette que le Conseil n'a pas tenu compte de la
différenciation de notation qui existe dans les établissements
d'enseignement primaire supérieur, technique et secon-
daire.

Par ailleurs, il tient également à préciser qu'il a deman-
dé, dès le premier jour, que le ponton des Outilles soit
renflé, mais que les réparations n'ont pas été faites, uni-
quement, par manque de crédits.

Réduction Des Patentes de 7% pour l'exer- cice 1949.

Le Maire donne connaissance d'une circulaire pré-
fectorale du 1^{er} Août 1949, ayant trait à l'abattement
forfaitaire que les Communes peuvent voter sur le mon-
tant des patentes, en application de la loi du 20 juillet
1949.

Le Conseil,

Après avoir délibéré, et après avoir eu connaissance
du rapport de l'Administration faisant ressortir qu'une
plus-value de Frs: 1.253.052 est à escompter sur le
produit total des centimes communaux compris dans
le rôle de 1949 des anciennes contributions directes,

Considérant que pour la seule cédule de la patente,
l'excédent est de 592.340 Frs, ce qui représente un pour-
centage de 7%,

Sur la proposition du Maire,

Décide, à l'unanimité des membres présents, moins
2 abstentions, une réduction de 7% des patentes pour
l'exercice 1949.



Vœu concernant la suppression des patentes.

Sur la proposition de M^l. Babin et Cassard Baul, et après échange de vues, la majorité du Conseil émet le vœu suivant :

Le Conseil, vu l'iniquité actuelle de l'assiette de la patente, émet un vœu demandant la suppression pure et simple de la patente, et son remplacement par un impôt proportionnel au chiffre d'affaires.

Subvention de cinquante mille francs aux sinistrés du Sud-Ouest.

M^l. Guillard, conseiller, intervient pour attirer l'attention du Conseil Municipal sur la situation tragique des Sinistrés des Landes.

M^l. Benzet, Maire, répond que l'Administration Municipale s'est déjà penchée sur ce douloureux problème et il invite le Conseil à délibérer, séance tenante, sur cette terrible catastrophe qui a ravagé plusieurs départements du Sud-Ouest, et ajoute que la solidarité française doit ici se donner libre cours.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide le principe d'une aide financière immédiate.

Finalement, tous les Conseillers moins deux voix contre, votent une subvention de Cinquante Mille francs (50.000 frs) à verser immédiatement au Comité d'aide aux Sinistrés des départements français du Sud-Ouest. (Compte n^o 1.200 de M^l. le Trésorier Payeur Général à Nantes).

La dépense sera prise sur les fonds libres de l'exercice en cours et inscrite au budget additionnel 1949.

Réunions normales du Conseil. — En principe le samedi soir.

Sur la proposition de M^l. Albert Boutin, la majorité des Conseillers présents demande au Maire de convoquer les réunions normales du Conseil Municipal de préférence le samedi soir.



L'Administration Municipale devra également faire paraître l'avis de convocation du Conseil dans la presse locale.

Demande d'assistance.

Le Conseil donne un avis identique à celui du Bureau de Bienfaisance, pour toutes les demandes examinées par ce dernier, le 26 août 1949.

Sursis d'incorporation. - Le Conseil donne un avis favorable aux demandes présentées.

Continuation des travaux d'aménagement de l'Immeuble Communal, sis 40 rue Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal autorise l'administration municipale à poursuivre l'achèvement des travaux de la Cantine (salle et cuisine) pour permettre la réinstallation de la cantine scolaire de Pont-Rousseau ainsi que l'aménagement de la pièce du rez-de-chaussée et de la bibliothèque.

Le détail des travaux sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal du mois de Septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

730007: Marie A. Monnier Bourdier
 Pillard M. Jean H. Barbe
 Du Cotter L. H. Jean H. Barbe
 H. Monnier J. F. Fostier
 J. Benoit J. Lignier